



BOURGANEUF

COMPTE RENDU

**du Conseil Municipal du
Jeudi 24 avril 2014, 20h30
Salle du Conseil municipal
Mairie de Bourganeuf**

L'an deux mille quatorze, le 24 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni, sur convocation de M. Jean-Pierre JOUHAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation : le 16 avril 2014

Nombre de présents votants : Marinette JOUANNETAUD, Régis RIGAUD, Carinne MARCON, Laurent SZCEPANSKI, Carmen CAPS, Alain FINI, Géraldine DEVAUX, Raymond LALANDE, Annick LAGRAVE, Gérard CHAPUT, Elsa DUPHOT, Bayram ALABAY, Géraldine PIPIER, José SOULIE, Cigdem SERIN, Christian CHOMETTE, René SARTOUX, Gaëlle LE LUYER, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Murielle VIOLA NOEL.

Absents ayant donné procuration : Marie-Hélène POUGET CHAUVAT à Christian CHOMETTE

Monsieur le Maire procède à l'élection d'une secrétaire de séance :

Cigdem SERIN est élue à l'unanimité.

Mise au vote du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2014 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des modifications demandées par Madame LE LUYER par courrier en date du 19 avril dernier :

1^{ère} modification : page 2 du procès verbal :

« M. Chomette propose d'une part de diminuer l'enveloppe de 9000€, dans un souci d'économie, ce qui correspondrait à 1% de hausse des impôts locaux, et de revoir la répartition de ces indemnités de façon à ce que chaque conseiller perçoive quelque chose dans les conditions prévues par la loi. Mme Suchaud adhère à la proposition de diminution des indemnités, comme elle l'avait auparavant proposé lors de la campagne ».

2^{ème} modification : page 5 du procès verbal :

« Mme Le Luyer demande si, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à ces postes, la priorité est donnée aux jeunes n'ayant pas occupé auparavant d'emploi saisonnier dans la commune »

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des membres du conseil municipal ; elles seront donc prises en compte et intégrées dans la rédaction du nouveau compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2014.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1) Finances :

- a- Les affectations des résultats 2013 : budget général et budgets annexes : voir dossier joint
- b- Les budgets primitifs 2014 : budget général et budgets annexes : voir dossier joint
- c- Les taux d'imposition 2014
- d- Constitution d'une provision pour risques et charges financiers
- e- Besoin de financement 2014 : délégation du conseil municipal au Maire
- f- Versement d'une subvention du budget général au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

2) Convention d'utilisation du hall Rouchon Mazerat, année 2014

3) Créneau de dépassement sur la route départementale n° 941 : cession de terrains

4) Désignation des membres et représentants

- Centre Communal d'Action Sociale
- Commission communale « Urbanisme, environnement, tourisme »
- Commission communale « Habitat, rénovation de quartiers, embellissement de la ville »
- Comité de jumelage
- Association des communes jumelées du Limousin

Il informe les membres du conseil municipal que 3 points seraient à rajouter à cet ordre du jour et demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur les points suivants :

- 1^{er} point : commission communale des marchés publics : désignation de suppléants
- 2^e point : désignation des représentants de la commune au SIVOM de Bourgneuf-Royère de Vassivière
- 3^e point : opération de commémoration René VIVIANI dans le cadre du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale

A l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de débiter la séance par les points autres que les finances.

1) Convention d'utilisation du hall Rouchon Mazerat, année 2014

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, suite au transfert de compétence par la commune du hall polyvalent, la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière en assure désormais la gestion.

Considérant le manque d'infrastructures sur le territoire, elle accorde à ses communes membres un droit d'utilisation, pour des activités associatives et sportives et l'organisation d'évènements de dimension locale.

Pour la commune de Bourganeuf, le hall est mis à disposition pour :

- les usages associatifs sportifs réguliers : Tennis Club de Bourganeuf, Bourganeuf Creuse Hand Ball, USCB (futsal uniquement)
- les évènements de dimension locale organisés par la commune
- les évènementiels de dimension locale, ouverts au grand public (non organisés par la commune)

La Communauté de communes propose à la commune de renouveler, pour l'année 2014, la convention d'utilisation signée pour l'année 2013, convention définissant les biens immobiliers et mobiliers mis à disposition, les modalités de réservation et d'occupation des locaux et les responsabilités de chacun.

Un exemplaire de cette convention était joint en annexe de la note de présentation du conseil.

Monsieur le Maire précise que cette convention est identique à celle signée pour l'année 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- adopte les termes de cette convention
- autorise le Maire à la signer

2) Créneau de dépassement sur la route départementale 941 : vente de terrains

Monsieur Alain FINI, maire adjoint chargé des travaux, expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de son Programme Routier d'Intérêt Régional (PRIR) et dans la continuité des aménagements déjà effectués sur cet itinéraire (RD941), le Conseil Général de la Creuse envisage l'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RD941 entre l'entrée est de l'agglomération de Bourganeuf et le lieu dit « Treize vents », sur le territoire de la commune.

Le début des travaux est prévu pour la fin de l'été 2014, pour une durée de 4 à 5 mois.

La création de ce créneau de dépassement nécessite des acquisitions foncières par le Conseil Général.

Une réunion d'information et de concertation a été organisée en mairie le 11 mars dernier avec l'ensemble des partenaires et des propriétaires riverains concernés par cette opération.

Pour la commune, seule la parcelle suivante est concernée :

- Références : section AR, parcelle n°78, au lieu dit « Puy de la Terrade », d'une superficie totale de 53 465m²
- Emprise nécessaire : 531 m²

Le prix de vente total proposé par le Conseil Général pour cette emprise, après avis des services de France Domaine, est fixé à la somme de 385 euros. Les frais afférents à cette vente seront pris en charge par le Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la promesse de vente dont une copie était jointe en annexe de la note de présentation du conseil
- autorise le Maire à signer l'acte de vente notarié
- dit que l'ensemble des frais et accessoires relatifs à cette vente seront à la charge du Conseil Général de la Creuse

3) Désignation des membres du conseil municipal et représentants

- Centre Communal d'Action Sociale

Sont désignés les 5 membres suivants :

Géraldine DEVAUX, Carmen CAPS, Raymond LALANDE, Gaëlle LE LUYER, Murielle VIOLA NOEL

- Commission communale « Urbanisme, environnement, tourisme »

Sont désignés les 6 titulaires suivants :

Gérard CHAPUT, Raymond LALANDE, Annick LAGRAVE, Géraldine DEVAUX, Marie-Hélène POUGET CHAUVAT, Michelle SUCHAUD

Sont désignés les 6 suppléants suivants :

Géraldine PIPIER, Bayram ALABAY, José SOULIE, Elsa DUPHOT, Murielle VIOLA NOEL, Christian CHOMETTE

- Commission communale « Habitat, rénovation de quartiers, embellissement de la ville »

Sont désignés les 6 titulaires suivants :

Carmen CAPS, Géraldine PIPIER, Carinne MARCON, Marinette JOUANNETAUD, René SARTOUX, Murielle VIOLA NOEL

Sont désignés les 6 suppléants suivants :

Cigdem SERIN, Alain FINI, Raymond LALANDE, Gérard CHAPUT, Marie-Hélène POUGET CHAUVAT, Jacques MALIVERT

- Comité de jumelage

Sont désignés les 5 titulaires suivants :

Annick LAGRAVE, Cigdem SERIN, Bayram ALABAY, Gérard CHAPUT, Jacques MALIVERT

- Association des communes jumelées du Limousin

Sont désignés les 2 titulaires suivants :

Marinette JOUANNETAUD, Raymond LALANDE

- Commission communale des marchés publics :

Michelle SUCHAUD et Christian CHOMETTE sont désignés membres suppléants de la commission

- Représentants au SIVOM de Bourganeuf-Royère de Vassivière

Membre titulaire : Alain FINI

Membre suppléant : José SOULIE

Ces désignations sont adoptées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

4) Centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale : commémoration René VIVIANI

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le détail du projet de commémoration de René VIVIANI, dans le cadre du centenaire de la guerre de 1914-1918.

René VIVIANI (1863-1925) est un illustre représentant de la France et de la Creuse.

Il a été deux fois Président du Conseil, notamment lors de la déclaration de guerre, qu'il a lui-même signée le 2 août 1914.

Sept fois ministre du travail et de la prévoyance sociale entre 1906 et 1917, il s'attache plus particulièrement à la condition féminine.

Il a été trois fois député de Bourgneuf et de la Creuse entre 1910 et 1922, deux fois conseiller général entre 1912 et 1925 et sénateur de la Creuse de 1922 à 1925.

Son rôle a été capital dans l'entrée en guerre des Etats Unis : il a accompagné le maréchal Joffre en 1917 pour rencontrer le président WILSON.

Depuis le début de l'année, plusieurs réunions de travail du comité de pilotage mis en place pour cette opération ont permis l'avancée du projet.

Ce projet de commémoration se veut d'envergure locale, nationale et internationale en faisant découvrir le personnage par une exposition itinérante, sur sa vie et son œuvre, à disposition des scolaires, pendant toute l'année scolaire 2014-2015.

La commémoration se déroulera le 2 août 2014, sous la présidence d'honneur de l'ancien ministre des affaires étrangères Hubert VEDRINE.

Au niveau international, les attachés culturels de l'ambassade des Etats Unis et de l'Allemagne ont été contactés.

La restauration et l'inauguration de la statue de René VIVIANI, inscrite au titre des Monuments Historiques, seront des moments forts de la commémoration.

Cette statue, érigée sur la place d'Alger, décapitée en 1962, a été rapatriée en 1963 à Bourgneuf, sans sa tête, qui ne sera retrouvée que dix ans plus tard et déposée à Bourgneuf.

Le colloque viendra, par trois interventions, préciser le rôle international, national et local de René VIVIANI. Une communication en direction de tous les Conseils Généraux de France se fera en complément de la mobilisation de la presse parlée et écrite au niveau régional (France 3, France Bleu Creuse...)

Enfin, le « défilé militaire », avec la participation de la troupe de la fresque de Bridiers en tenue militaire de 1914 et l'harmonie municipale permettra une animation des rues de Bourgneuf rappelant août 1914.

Le banquet républicain permettra de rassembler de façon festive la population qui pourra découvrir à cette occasion l'exposition et le rôle décisif de cet homme d'état.

Le dossier de demande de labellisation, déposé par la commune en février 2014 dans le cadre de la « Mission du centenaire de la guerre de 1914-1918 » auprès de la préfecture de la Creuse, a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire précise que ce dossier pourrait bénéficier des financements maximum à hauteur de 80% de son budget prévisionnel hors taxes.

Le Conseil Régional n'interviendra pas financièrement sur cette opération car ce dossier ne relève pas de ses compétences.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Libellé	montant	libellé	Montant
statue René Viviani :		statue René Viviani :	
réalisation d'une copie de la tête	3 890	Etat : 25%	2 838
restauration de la tête	672	Conseil Général de la Creuse : 15%	1 703
restauration de la sculpture	3 224	Ministère de l'Intérieur : 40%	4 540
socle en granit	1 730		
plaque commémorative	1 835		
sous total statue	11 351		
autres dépenses :			
réalisation d'un calicot	260	Leader : 55%	2 453
conférenciers : frais d'hébergement et de restauration	300	communauté de communes : 25%	1 115
frais de transport	600	total financements publics : 80%	12 649
frais de restauration	1 800		
communication : affiches, flyers...	1 500	autofinancement commune : 20%	3 162
sous total autres dépenses	4 460		
TOTAL	15 811	TOTAL	15 811

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte l'opération « Commémoration René VIVIANI »
- Adopte le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter les financements auprès du Conseil Général de la Creuse, de l'Etat, du Ministère de l'Intérieur, de la Communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière, du programme Leader.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

5) Finances :

Monsieur le Maire donne la parole à Régis RIGAUD pour présenter les budgets primitifs 2014.

Régis RIGAUD propose de commencer par les budgets annexes pour finir par le budget général et précise que la commission des finances, réunie le 22 avril dernier, à 18 heures 30, a travaillé sur ce même dossier.

Budget annexe du service de l'eau potable :

Il donne lecture de la proposition de délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2013 et présente ensuite les données du budget primitif 2014, par chapitre budgétaire, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	libellé	montant	chapitre	Libellé	montant
O11	charges à caractère général	4 500	70	vente, prestations	88 000
O12	charges de personnel	10 500	O42	opérations d'ordre	20 941
65	autres charges de gestion courante	1 500			
66	charges financières	6 800			
67	charges exceptionnelles	2 000			
O42	opérations d'ordre	51 844			
O23	<i>viremt à la section d'investissem</i>	235 778	O02	excédent d'exploit reporté	203 981
TOTAL		312 922	TOTAL		312 922

section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	libellé	montant	chapitre	Libellé	montant
16	emprunts	21 200	10	art 1068 : affectation réserves	25 186
20	immobilisations incorporelles	13 000	27	autres immos financières	30 000
21	immobilisations corporelles	5 000			
23	immobilisations en cours	272 981			
O40	opérations d'ordre	20 941	O40	opérations d'ordre	51 844
O41	opérations patrimoniales	30 000	O41	opérations patrimoniales	30 000
O02	déficit d'inv reporté	9 686	O21	<i>viremt de la section d'exploitation</i>	235 778
TOTAL		372 808	TOTAL		372 808

Mise au vote du budget primitif 2014 du service de l'eau potable : 20 voix pour et 3 voix contre : Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Murielle VIOLA NOEL

Budget annexe du service de l'assainissement collectif :

Régis RIGAUD donne lecture de la proposition de délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2013 et présente ensuite les données du budget primitif 2014, par chapitre budgétaire, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
chap/art	libellé	montant	chap/art	Libellé	montant
O11	charges à caractère général	7 500	70	vente, prestations	83 700
O12	charges de personnel	10 500			
65	autres charges gestion courante	1 000			
66	charges financières	400			
67	charges exceptionnelles	1 000			
O42	opérations d'ordre	77 300			
O23	viremt à la section d'investissem	15 053	OO2	excédent d'exploit. Reporté	29 053
TOTAL		112 753	TOTAL		112 753

section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
chap/art	libellé	montant	chap/art	Libellé	montant
16	emprunt	18 150	10	dotations, réserves	9 634
23	immobilisations en cours	337 850		dont art 1068 : affectation réserves	5 644
			16	Emprunt	162 791
			O40	opérations d'ordre	77 300
			OO1	excédent d'inv reporté	91 222
			O21	viremt de la section d'exploit.	15 053
TOTAL		356 000	TOTAL		356 000

Il donne le détail de la nature des travaux d'investissement envisagés.

Mise au vote du budget primitif 2014 du service de l'assainissement collectif : 20 voix pour et 3 voix contre :
Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Murielle VIOLA NOEL

Budget annexe du lotissement communal :

Régis RIGAUD donne lecture de la proposition de délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2013 et présente ensuite les données du budget primitif 2014, par chapitre budgétaire, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
O43	opérations d'ordre	10 000	O43	opérations d'ordre	10 000
TOTAL		10 000	TOTAL		10 000

section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
O10	stocks	10 000	16	emprunt	17 640
OO1	déficit d'inv reporté	7 640			
TOTAL		17 640	TOTAL		17 640

Il précise que ce budget est reconduit dans l'éventualité d'une opportunité d'aménagement et que les crédits ouverts correspondent à d'éventuels honoraires d'étude.

Mise au vote du budget primitif 2014 du lotissement communal : le budget est adopté à l'unanimité.

Budget général :

Régis RIGAUD, comme pour les budgets annexes, présente les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2013, puis il donne lecture des données du budget primitif 2014, par chapitre budgétaire, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
chap	libellé	montant	chap	libellé	montant
O11	charges à caractère général	852 200	O13	atténuation de charges	30 600
O12	charges de personnel	1 530 500	70	produit des services et du domaine	149 100
65	autres charges de gestion courante	441 900	73	impôts et taxes	1 932 200
66	charges financières	143 500	74	dotations et participations	1 121 084
67	charges exceptionnelles	2 000	75	autres produits de gestion courante	40 100
68	dotations aux provisions	15 000	76	produits financiers	100
			77	produits exceptionnels	51 200
O42	opérations d'ordre	111 200	O42	opérations d'ordre	82 000
O23	virent à la section d'investissem	764 500	OO2	excédent de fonctionnem reporté	454 416
TOTAL		3 860 800	TOTAL		3 860 800

section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
chap	libellé	montant	chap	libellé	montant
13	subventions d'investissement	15 200	10	dotations et réserves	396 346
16	emprunts	494 200		dont art 1068 : affectation réserves	323 646
21	immobilisations corporelles	105 000	13	subventions d'investissement	423 809
23	immobilisations en cours	995 788	16	emprunts	445 557
O40	opérations d'ordre	82 000	27	autres immobilisations financières	15 000
			O24	produits des cessions d'immos	17 000
			O40	opérations d'ordre	111 200
OO1	déficit d'investissement reporté	481 224	O21	viremt de la section de fonctionnem	764 500
TOTAL		2 173 412	TOTAL		2 173 412

Régis RIGAUD informe ensuite les conseillers municipaux que le budget est présenté avec des taux d'imposition pour 2014 identiques aux taux d'imposition de l'année 2013 et 2012, soit :

- Pour la taxe d'habitation : 14.71%
- Pour la taxe foncière sur le bâti : 28.77%
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : 115.33%

Mise au vote des taux d'imposition 2014 : 16 voix pour et 7 voix contre (Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Murielle VIOLA NOEL, Christian CHOMETTE, Marie Hélène POUGET CHAUVAT, René SARTOUX, Gaëlle LE LUYER)

Mise au vote du budget primitif 2014 de la commune : 16 voix pour et 7 voix contre ((Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Murielle VIOLA NOEL, Christian CHOMETTE, Marie-Hélène POUGET CHAUVAT, René SARTOUX, Gaëlle LE LUYER)

Constitution d'une provision pour risques et charges financiers

Régis RIGAUD donne ensuite les explications nécessaires sur l'inscription, au budget primitif, d'une provision pour risques et charges financiers.

Conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », il convient de constituer une provision pour risques liés à la souscription de produits financiers.

Le montant prévisionnel de cette provision pourrait être de 15 000 € :

- Provision pour risque à titre de précaution sur l'emprunt Libor USD : 5 000 €

- Provision pour risque d'augmentation des taux indexés : 10 000 €

Cette dotation aux provisions sera inscrite en dépenses de fonctionnement, à l'article 6865 du budget primitif 2014, dotation aux provisions pour risques et charges financiers.

Mise au vote : 19 voix pour et 4 abstentions : Christian CHOMETTE, Marie Hélène POUGET CHAUVAT, Gaëlle LE LUYER, René SARTOUX

Besoin de financement 2014 : délégation du conseil municipal au Maire

Régis RIGAUD appelle ensuite les membres du conseil à délibérer pour donner délégation au Maire, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

Le conseil municipal définit sa politique de gestion de la dette comme suit :

A la date du 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette pour le budget général est de 4 974 347 euros.

La ville s'astreint, pour l'exercice 2014, à la souscription d'emprunts nouveaux de catégorie 1A uniquement (emprunts sans risques de fluctuation de taux), d'une durée maximale de 20 ans et ce dans la limite du montant inscrit au budget primitif 2014 de la commune, soit 165 557 euros.

Pour réaliser les investissements et ce dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux est limitée.

Les caractéristiques essentielles des contrats seront les suivantes :

- des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- des emprunts revolving sur tout ou partie de leur durée,
- des lignes de trésorerie

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence des établissements spécialisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne délégation à M. Jean-Pierre JOUHAUD, Maire et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée si besoin
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte.

Versement d'une subvention du budget général au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

Régis RIGAUD précise qu'afin d'équilibrer le budget primitif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale, une subvention d'équilibre du budget général 2014 est nécessaire.

Cette subvention, d'un montant de 8 200 euros, sera inscrite :

- à l'article 657362 « subventions de fonctionnement au CCAS » en dépenses de fonctionnement du budget général 2014 de la commune,
- à l'article 7474 « participations communes » en recettes de fonctionnement du budget 2014 du CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à verser au budget annexe du CCAS une subvention d'équilibre, d'un montant de 8 200 euros dont le montant sera inscrit respectivement en dépenses de fonctionnement du budget général 2014 de la commune et en recettes de fonctionnement du budget 2014 du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.